Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 085-218502680-20250630-20250606-DE

République Française
Département VENDÉE
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2025

Référence
20250606

Objet de la délibération
Sydev : travaux rénovation éclairage public rue de la Sciaudière

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Date de la convocation
25/06/2025

Date d'affichage
07/07/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 07/07/2025

Et

Publication ou notification du :
07/07/2025

L'an 2025 et le 30 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

Présents : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

Absents : Mmes : BOUCHEREAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

A été nommée secrétaire : M. DOUCHET Mickaël

Objet de la délibération : Sydev : travaux rénovation éclairage public rue de la Sciaudière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie par le SYDEV pour les travaux de rénovation d'éclairage liés à effacement de réseaux de la rue de la Sciaudière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention du SYDEV,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour la réalisation de l'opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : **www.telecours.fr***

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2025
Le Maire
Lucien PRINCE

Signé électroniquement par : Lucien Prince
Date de signature : 07/07/2025
Qualité : Maire de St Révérend